

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/02/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFÀ Régine ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André.

Etaient absents :

CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; SANTONI François ; Sébastien OTTOMANI ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; VILLARD-ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Etaient représentés : Sandrine CHIODI était représentée par Stéphanie IACOMETTI ; Maguy ROCCHI était représentée par Ange-Marie MONDOLONI ; Sébastien OTTOMANI était représenté par Alain ANGELI ; Jean-Philippe MARTINETTI était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI était représenté par Christian PAOLI ; Sandra CARIA était représentée par Régine RUSAFÀ.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL240217-01

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU SERVICE ALSH

En raison d'un accroissement temporaire d'activités prévisible à l'accueil de loisirs sans hébergement estival, il serait souhaitable, pour assurer au mieux l'encadrement et l'animation des enfants accueillis entre trois ans et demi et douze ans, de procéder à la création de d'un emploi non permanent d'adjoints d'animation d'une durée de 21 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, entre le 1^{er} mars et le 31 août 2017.

L'agent non titulaire recruté sera chargé de l'encadrement et de l'animation d'un groupe d'enfants entre trois ans et demi et douze ans. Il sera nommé sur le grade déterminé en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1^{er} échelon du grade correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De créer un ce poste tel que figurant dans le tableau ci-dessous ;
- D'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la commune les emplois suivants :

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

DEL240217-01

PAGE 2

Période	Nombre d'emplois	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 01.03.2017 au 31.08.2017	1	Accueil service animation	21 heures

- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent et l'autorise à signer les arrêtés afférents et les éventuels avenants ;

- De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus

Le Maire,

